

Réf. Dossier METEOR :	#223999	Inspections de parcelles agricoles	
Fiche mission n° :	002		

FICHE MISSION TPZ

Fiche mission pour la réalisation de vols en catégorie spécifique par un drone non classé.

A - Généralités		
Parcelle	Commune	Réf. cadastrale
Parcelle 1	Breze (49260)	396
Parcelle 2	Chace (49400)	421
Dates souhaitées des vols :	10/06/2026 au 21/06/2026	
Pilotes à distance impliqués :	DURANDET Brice	/
	Choisir un télépilote	Choisir un télépilote
Coordonnées téléphoniques télépilote :	0695403032	
Numéro enregistrement drone :	FRA123456789	FRA123456789
Mode de vol :	VLOS	

B - Risques au sol	
Noms des fichiers kml joints :	Parcelles 396/421
Les fichiers kml contiennent les zones de vol (géographie, contingence, tampon, espace adjacent) calculées conformément au MANEX	☒ Oui ☐ Non
Densité de population maximale dans l'empreinte du GRC :	3.2 personne/km ²
	☐ Zone contrôlée au sol ☐ < 50 ppl/km ² (iGRC 3) ☒ < 5 ppl/km ² (iGRC 2) ☐ < 500 ppl/km ² (iGRC 4)
DroneKeeper peut être utilisé pour déterminer la densité maximale dans le buffer.	
Mitigations du risque au sol appliquées :	☒ M1(A) - Low
	☐ M1(C) - Low
	☒ M2 - Medium
GRC final :	GRC 2
Annexe 1 : Carte de densité de population (200x200) fournie	☐ Oui ☒ Non

Réf. Dossier METEOR :	#223999	Inspections de parcelles agricoles	
Fiche mission n° :	002		

Remarques :	RAS
-------------	-----

C - Risques Air		
Hauteur de vol maximale :	40 m AGL	
ARC final associé :	ARC-B	
Proximité d'un aérodrome / base ULM	☒ Oui ☐ Non	Si oui, Nom : LFOD
Opération au sein d'une CTR	☐ Oui ☒ Non	Si oui, Nom :
Accords/protocoles obtenus joints à la fiche mission :	☐ Oui ☒ Non	
Annexe 2 : Carte OACI VFR fournie	☐ Oui ☒ Non	
Remarques :	RAS	

D - Exigence de confinement	
Densité moyenne dans un rayon de 5 km :	180 personne/km ²
	☒ < 500 ppl/km ² ☐ < 5000 ppl/km ²
Utiliser smappen.com/app/map pour déterminer la densité moyenne. Données INSEE Census 2022.	
Rassemblement de personnes dans un rayon d'1 km ¹ :	☒ Non ☐ < 40 000
Moyen de conformité	FTS conforme au MoC Light-UAS.2511

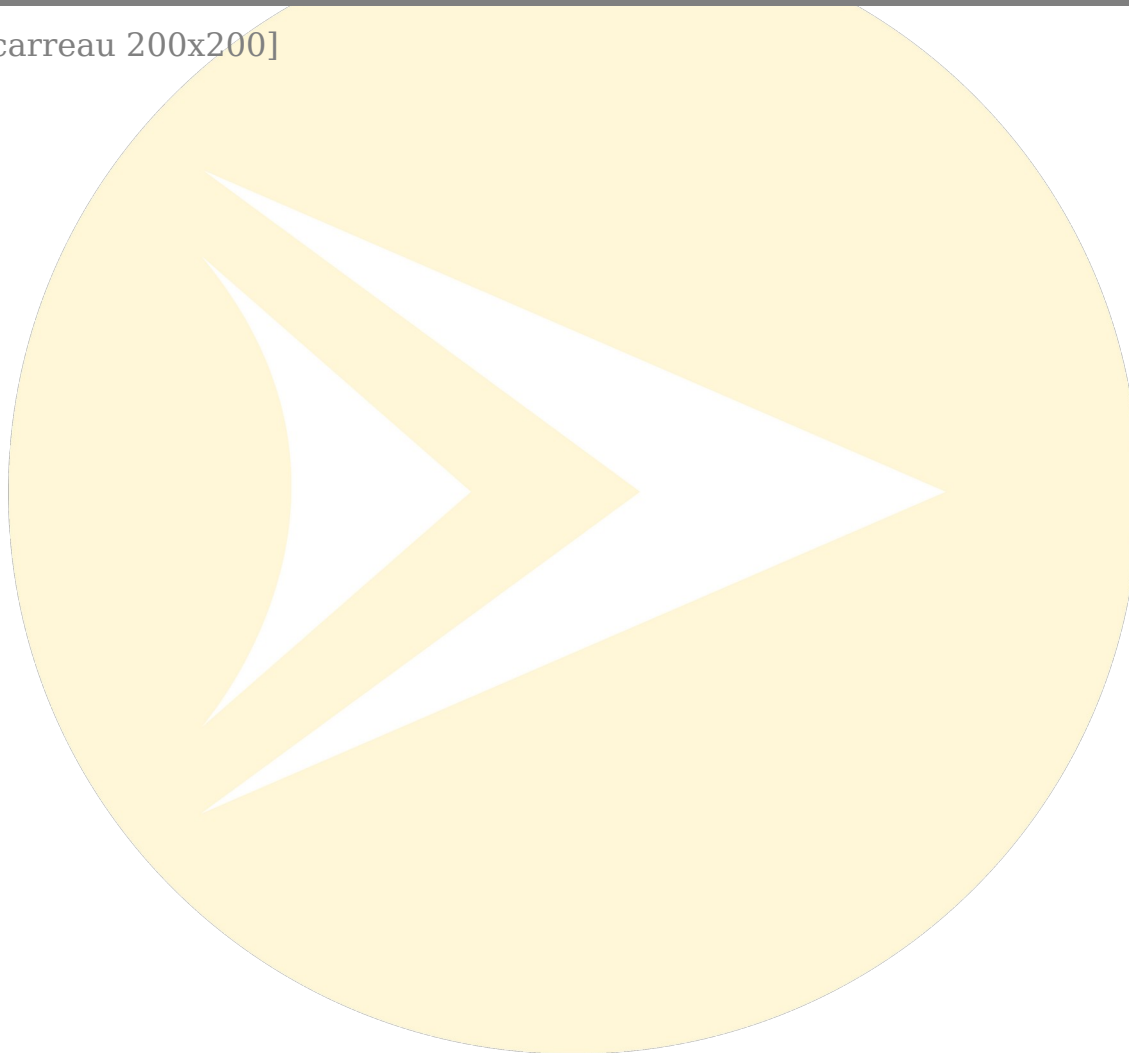
D - Contacts d'urgence	
Réglementation Instadrone :	07 43 50 34 62

¹ Le service réglementation réalise une première étude en fonction de l'environnement et des événements dont il a connaissance. Le télépilote sur le terrain reste maître de la décision à prendre.

Réf. METEOR :	Dossier #223999	Inspections de parcelles agricoles	
Fiche n° :	mission 002		

ANNEXE 1 : DENSITE DE POPULATION

[Carte Géoportail avec carreau 200x200]



Réf. METEOR :	Dossier #223999	Inspections de parcelles agricoles	
Fiche n° :	mission 002		

ANNEXE 2 : CARTE OACI VFR

[Carte OACI suffisamment dézoomée]

